

Nous apprenons que M. Auguste Dupire, qui vient de terminer à Paris ses études spéciales d'architecture, va se fixer à Roubaix.

Les succès de M. A. Dupire se sont affirmés dans plusieurs concours. En 1868, un prix lui a été décerné au concours public ouvert par la ville de Lille.

M. de Mirecourt vient de faire paraître dans sa collection des Contemporains la biographie de M. Paul de Cassagnac. Nous extrayons de cette notice un récit qui offre pour nous un intérêt tout local :

L'insulteur Henri Rochefort, avant d'imprimer sa Lanterne, préférait à droite et à gauche par des ignominies de plume à l'œuvre difamatoire qui lui vult le mépris des Ames loyales et des cœurs honnêtes.

Un jour, dans le Soleil, il insulte odieusement à la mémoire de Marie-Antoinette.

Paul de Cassagnac lui répond : Vous vous promenez comme un escargot sur cette blanche et chaste statue, y laissant vos sillons luisants et visqueux.

Rochefort envoie des témoins. Cassagnac accepte le défi.

On se dirige vers la Belgique, toujours pour empêcher l'intervention indiscreète de la police dans une affaire d'honneur, et on arrive à Mouscron, première station belge.

Je préviens ici mes lecteurs que l'histoire sera longue, mais comme elle est curieuse, ils n'auront pas à se plaindre.

C'est toute une odyssée.

A Mouscron, les témoins de Rochefort proposent une halte, dont je vous donne le motif à deviner en mille.

Vous jetez votre langue aux chiens?... En ce cas, voici l'explication de cette halte mystérieuse : il s'agissait de louer une charrette remplie de paille pour ramener le cadavre.

Comment le cadavre ?

Mais, dit Rochefort et ses témoins, nous avons posé des conditions farouches. On ne peut échanger des balles, jusqu'à ce que l'un des adversaires soit tué.

La parole donnée, on rebroussa chemin au nord de Mouscron, dernière station française, afin de se battre à la stricte limite.

On s'équiva ainsi tout à la fois la police française et la police belge.

Le lendemain, prévenu par un télégramme émané de la rue de Jérusalem, n'attendant pas que nos duellistes eussent mis le pied sur le terrain inviolable.

Des gendarmes cachés aux environs, aperçurent brusquement, s'emparèrent de la voiture et déclarèrent le duel et les témoins en état d'arrestation, sous le fallacieux et belge prétexte qu'ils avaient tiré sur des citoyens du voisinage.

En vain les témoins objectant qu'ils n'ont pas d'autres armes que des pistolets de combat, et que ces pistolets ne sont pas sortis de leur étui, les gendarmes persistent et maintiennent l'arrestation.

Paul de Cassagnac et Rochefort étaient à deux mètres de là, sur la stricte limite, assistant à cette héripétie bizarre, et réduits à la plus complète impuissance.

Ceci se passait le 1er janvier 1867.

De toutes parts les villageois accoururent et s'informer de la cause du débat. Chacun dit son mot pour ou contre, c'est un tumulte indescriptible et la scène devient parfaitement grotesque.

Tout à coup, M. Bauchet, l'un des témoins de Rochefort, imagine qu'il peut se faire délivrer par les populations belges et manifeste l'intention de leur adresser un discours.

Aussitôt, chose merveilleuse, — on fait silence.

La foule se range, et les gendarmes eux-mêmes prêtent respectueusement l'oreille à ce que va dire leur prisonnier. Tous ceux qui ont voyagé en Belgique reconnaîtront ici un trait caractéristique des mœurs locales.

M. Bauchet se mouche, lève solennellement les bras et s'écrie :

Citoyens libres de la libre Belgique (bravos prolongés), souffrez-vous qu'un de vos frères (applaudissements enthousiastes), oui, citoyens, un de vos frères, un Français...

Il avait à peine prononcé ce dernier mot, qu'un effroyable hurra se fait entendre; des cris furibonds éclatent, et toute cette multitude lui montre le poing, comme si elle était devenue brusquement épileptique.

Ah! canaille!

Ah! tu es Français?

Nous n'en demandons pas davantage, tu vas nous passer par les mains!

Et la masse entière se précipite, avec l'intention formelle de procéder à l'étranglement immédiat de l'orateur. Les gendarmes lâchent tous les autres prisonniers, afin de protéger plus sûrement M. Bauchet, qu'ils entraînent au pas de course du côté de Mouscron.

Au moins, s'écrie le malheureux, tout essouffé, laissez-moi monter dans la charrette?

Impossible!

Mais puisque je l'ai louée moi-même et que j'ai payé la location?

Impossible!

porter en France serait un commerce illicite et peu lucratif.

Les douaniers n'en veulent pas démordre.

Sur ces entrefaites, le vicomte de Fouchenville, deuxième témoin de Paul, officier d'infanterie de marine, et qui s'était muni de sa commission militaire, refait cinq kilomètres pour aller à Mouscron réclamer M. Bauchet.

On le lui rend, non sans d'interminables difficultés, et avec des lenteurs qui trahissent l'entente cordiale de la police belge et de la police française.

En attendant Paul de Cassagnac et Rochefort mouraient de faim.

Ils obtiennent dans une gargote voisine, à force de perquisitions et d'instances, chacun un plat de choucroute, qu'ils dévorent — pas à la même table, — mais dans la même salle, et, bien entendu, sans échanger un mot.

Une fois toute l'expédition réunie sur le territoire français, on s'enfonce dans les champs pour se battre.

Mais la foule curieuse s'obstine à suivre les duellistes.

Elle fait cercle autour d'eux quand ils s'arrêtent et semblent avoir choisi le terrain, — curiosité qui pouvait lui être funeste, dans le cas où les adversaires auraient manqué de coup d'œil.

Donc aucune possibilité d'en finir.

On rentre à Tourcoing, — cinq kilomètres de plus.

Total général de la marche : dix kilomètres pour les uns et quinze pour les autres. Ce n'était pas exagéré, même pour des Parisiens en bottes vernies; mais une chose triste, c'est que le chemin était détestable et semé de fondrières.

On piétinait en pleine boue.

Rochefort était bien plus érotté, que le jour, où il revint de Neuilly à la tête de cent mille hommes et... couit se brosser, au lieu de renverser l'Empire.

A Toucoing on reprit le chemin de fer.

Tous les badauds de Lille, au courant de l'aventure, attendaient et gougalaient. Cassagnac et Rochefort télégraphièrent à Paris pour demander des voitures qui devaient les attendre vers cinq heures du matin, à la gare du Nord.

On arrive. La neige tombe à flocons pressés.

Les voitures sont au poste prescrit par le télégramme; on file sur la plaine Saint-Denis et l'on s'arrête dans le premier champ venu.

Le tableau ne manque pas d'une certaine solennité lugubre. Des habits noirs étendus sur la nappe blanche de la neige, à droite et à gauche quelques pompiers chargés de givre, les témoins accroupis sous des manteaux pour charger les armes, et les deux adversaires debout en face l'un de l'autre. Ils ont bienôt le pistolet en main.

Deux coups de feu se succèdent à intervalle très-court.

C'est Rochefort qui a tiré le premier. Il n'a pas touché Cassagnac. Paul riposte et frappe son ennemi à la hanche.

Les témoins se précipitent.

O merveille! le projectile a porté sur une médaille de la Vierge, qu'une personne, amie du journaliste, a cousue, sans le prévenir, sous la ceinture du pantalon.

Vous voilà payé, grand citoyen Rochefort, du sonnet que vous avez envoyé aux Jeux Floraux dans votre jeunesse pieuse! La Vierge n'a rien voulu vous devoir; mais elle n'acquittera pas deux fois sa dette.

Dans vos heures de loisir à Sainte-Pélagie, réfléchissez là-dessus, je vous y engage.

Arrêtée par l'obstacle, la balle de Cassagnac avait dévié le long des reins et les avait labourés sans blessure grave. L'auteur du Sonnet à la Vierge, qui avait posé lui-même les conditions d'un duel à mort, ne voulut pas continuer la bataille. Il en avait assez.

Pauvre homme!

C'est un individu dont le courage est nerveux, et dont les nerfs manquent de courage. Heureuse France! si jamais elle n'avait eu d'autres révolutionnaires que celui-là!

La nommée Hennebeck, Fideline, âgée de 20 ans, née à Hérisson (Belgique), domestique à Roubaix, a été arrêtée par la police de cette ville, sous l'inculpation de vol et d'escroquerie, au préjudice des dames Bocquet et Bayart, de Roubaix.

Pour la chronique locale : ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

Certains journaux belges ont raconté dernièrement qu'un frère de la doctrine chrétienne habitant le Chalet, s'était rendu coupable d'un fait odieux. Leur récit était, cela va sans dire, accompagné de phrases mystérieuses, de mots couverts, d'expressions habilement calculées pour affriander les lecteurs amis de scandale.

Or, il se trouve que le fait est faux par la raison toute simple qu'il n'y a pas à Chalet de frères de la doctrine chrétienne.

La peine du talon est encore, ce semble, impitoyablement appliquée en Irlande. Celui qui frappe par la fourche, périra par la fourche! Il y a quelques années, un fermier des environs de Limerick, tuait à coup de fourche un de ses ouvriers. Tréduit pour ce fait devant le jury, il fut acquitté; mais tous les paysans du canton n'en continuèrent pas moins à le considérer comme un meurtrier et le plus vil sentiment d'animosité régnait contre lui. Mardi dernier, il allait marier sa fille et il se tenait devant la porte de sa maison, attendant la voiture qui devait le conduire à la noce, quand une fourche, lancée par une main inconnue, vint le frapper à la tête et s'y logea profondément; il tomba baigné dans son sang et expira aussitôt. On a pu d'espérer de découvrir le perpétrateur du crime qui, aux yeux des paysans, n'est, pour ainsi dire, que l'exécuteur de la vindicte publique.

On lit dans l'Avenir Lodois : Un fait des plus tristes et des plus malheureux s'est passé la semaine dernière à Saint-André. Les derniers jours de carnaval, les jeunes

gens de cette localité ont la funeste habitude d'aller frapper à la porte des maisons et jettent au visage de la personne qui vient leur ouvrir une poignée de son ou tout autre projectile inoffensif, mais cependant quelquefois des plus désagréables.

Lundi dernier, plusieurs jeunes gens étaient allés plusieurs fois user de cette mauvaise plaisanterie vis-à-vis de M. R... ; ce dernier exaspéré et dans un moment de promptitude leur a tiré un coup de fusil.

L'un de ces jeunes gens a été blessé légèrement; l'autre, le nommé Malaval, a été très-grièvement atteint et est mort deux ou trois jours après.

M. R... a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Lodève; il paraît que c'est un homme d'un certain âge, jouissant de l'estime publique, mais d'un caractère excessivement violent; il est, dit-on, fou de désespoir d'avoir causé un si terrible malheur. — La justice informée.

Il est question dans le monde élégant, dit la France, d'une nouvelle coiffure, style Louis XV, que les dames qui donnent le ton se proposaient d'inaugurer dimanche aux courses de la Marche.

Cette coiffure, dont il sera beaucoup parlé, se compose d'une perruque noire et blonde à la fois, dont les grappes, retombant sur les épaules, sont retenues par des nœuds de rubans. Sur le tout repose un petit tricorne comme en portaient les abbés du XVIII<sup>e</sup> siècle. La perruque est légèrement poudrée.

Le suicide de M. F. Table, économe de l'hôpital des Enfants-Malades, est maintenant certain. Voici d'après la Patrie, les motifs qui auraient poussé cet infortuné à cet acte de désespoir :

Né en 1814, M. Table avait perdu fort jeune son père, et avait été élevé par sa mère dans une obéissance passive. Celle-ci avait fait manquer à son fils de beaux mariages, elle l'avait privé de cette indépendance qu'apprecient tant de jeunes gens. De là une tristesse profonde, qui dégénéra en mélancolie, puis en aliénation mentale.

M. Table avait tout pour lui : esprit, talent, position honorable, richesse, excellente éducation. De plus, il était beau garçon et d'un caractère très doux. Chacun vantait l'affabilité de ses manières. On ne lui reprochait qu'une chose, c'était de n'avoir pas assez d'énergie et de céder en tout et toujours aux fantaisies, aux caprices d'autrui.

Dernièrement, il était sur le point d'épouser une jeune et belle héritière, dont il était digne à tous les points de vue. Riche de deux cent mille francs, elle eût été prise sans dot pour sa grâce et sa beauté.

Les deux fiancés se convenaient sous tous les rapports, et éprouvaient l'un pour l'autre plus que de l'affection.

Mme Table mère n'a pas voulu consentir à ce mariage, pas plus qu'elle n'avait consenti aux instances qui lui avaient été faites souvent à ce sujet par des parents ou des amis qui s'étaient interposés.

Depuis une dizaine d'années, elle a refusé son approbation à un grand nombre de mariages que voulait contracter son fils.

Celui-ci, en proie à une idée fixe toujours contrariée, a perdu la tête. Dans un premier accès d'aliénation mentale, il a fait, il y a deux ans, une tentative de suicide de laquelle il a passé quelques mois dans une maison de santé.

Voici une jeune et jolie Américaine qui, au lieu d'aller, suivant l'habitude, demander aux tribunaux réparation pécuniaire de la foi violée par un amoureux se fait justice elle-même à coups de revolver, en pleine église. C'était à Piqua, dans l'Ohio.

Le prête venait de monter en chaire et d'annoncer les bans au Thozza Wise, le voyageur, et était indiqué comme fiancé d'une riche héritière du voisinage. Tout à coup Miss Mary Breher, c'est le nom de l'abandonnée, se lève et tirant de sa poche un revolver fait feu sur Wise, assis à quelques pas d'elle.

Celui-ci, en proie à une vive terreur, s'enfuit vers le porche où il est poursuivi par Mary qui, jurant à grands cris qu'il n'échappera pas à sa vengeance et qu'elle le tuera comme un chien, s'apprête à tirer de nouveau, quand un policeman lui arrête le bras et s'empare de l'arme après une lutte désespérée.

Jeté aussitôt en prison l'accusée a déclaré ne regretter qu'une chose — c'est de n'avoir pu mettre fin aux jours de son séducteur.

Un intrépide Namrod, le comte Potowki, riche propriétaire de Galicie où il habite dans son château, situé à l'est de Cracovie, a été rapporte une lettre particulière, le héros d'une aventure digne d'être inscrite dans les annales cygénétiennes.

Il chassait dans la contrée, pays montagneux et boisé. Après avoir été toute la journée par monts et par vaux, il suivait, le soir venu, un petit sentier frayé à travers les rochers sur la pente des Carpathes.

Tout à coup son chien partit comme un trait et disparut. L'endroit, quoique couvert d'arbres séculaires, présente des accidents de terrain des plus pittoresques. A peine avait-il arpenté une vingtaine de pas qu'il se trouve en présence d'un ours énorme dressé sur ses pattes de derrière.

Devant ce redoutable adversaire, le comte Potowki s'arrêta court, et avec ce sang-froid qui le caractérise, épaula son fusil. A cet instant, il éprouva un moment suprême de désappointement; son fusil n'était pas chargé.

Dans cette extrémité, il jeta son arme inutile, et s'élança sur un arbre à sa portée avec la souplesse et l'agilité d'un gymnasiarque.

Mais à peine s'était-il réfugié sur cet arbre, qu'il vit l'ours s'avancer dans des dispositions assurément hostiles. Il arrive au pied de l'arbre, se dresse sur ses pattes et grimpe.

Quoiqu'un courage éprouvé, le chasseur sentit poindre en lui un sentiment d'inquiétude invincible. Dans l'impossibilité d'éviter le terrible animal qui montait, il jeta autour de lui un regard anxieux et terrifié.

Soudain son front s'illumina. L'arbre était creux et il se laissa glisser dans l'intérieur.

Ne le voyant plus, le plantigrade crut qu'il était descendu de l'autre côté, et descendit. Une fois à terre, il explora les envi-

rons, et ne trouvant pas celui qu'il cherchait se laissa guider par son odorat.

Le comte se croyait en sûreté dans l'arbre, car l'ouverture était trop étroite pour livrer passage au corps du redoutable carnivore. Il commençait à reprendre un peu de calme, lorsqu'il sentit quelque chose remuer à ses pieds.

C'était l'ours, qui, revenu sur ses pas et ayant découvert un trou au pied de l'arbre sous lequel il avait d'abord plongé son museau, cherchait à le saisir avec sa patte. Subitement frappé du danger qu'il courait, le comte s'archouta aux parois et rentra vivement la jambe. Il était temps; mais il avait affaire à un animal tenace. Il l'entendait qui passait la patte l'une après l'autre; mais bien qu'il en changeât il ne pouvait l'atteindre, et l'animal résistait à ses efforts.

Ensuite il se fit un grand silence dans ce lieu désert. La nuit était venue et le chasseur se demandait s'il devait tenter une sortie, afin de s'assurer si, devant l'impossibilité de saisir sa proie, l'ours s'était éloigné. Il en était là de ses réflexions, quand il aperçut à l'orifice de l'arbre deux yeux étincelants qui plongeaient dans l'intérieur.

Dès lors, il comprit qu'il fallait, bon gré mal gré, passer, malgré l'intensité du froid, la nuit dans sa cachette.

Pendant au château on commença à s'inquiéter de l'absence prolongée du comte. Ses amis, prévenus, s'organisèrent pour faire une battue dans les montagnes.

En conséquence, ils se mirent en campagne avant le jour. La terre était couverte d'une couche épaisse de neige. Arrivés dans un lieu ardu et sauvage, ils aperçurent une masse noire immobile au pied d'un arbre : c'était un ours qui dormait. Au signal donné, tous firent feu, et l'animal roula dans la neige.

Qu'on juge de leur surprise en voyant la tête de l'ami qu'ils cherchaient émerger du creux de l'arbre!

Samedi dernier, à la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, a eu lieu un mariage dans des conditions rares.

La sœur aînée de la future avait épousé, il y a quelques mois le père, la plus jeune vient d'épouser le fils.

La sœur aînée est donc sœur et belle-mère de sa sœur; le père est beau-père, beau-frère de sa belle-fille et le jeune marié est mari et neveu par alliance de sa femme.

Les enfants du père seront donc frères de leur oncle et de leur tante, et les enfants du fils seront les petits-fils et les neveux de leur grand-père.

Bourse de Paris du Jeudi 10 Mars 1870

Rente 3 p. 0/0... 74.30 id. 4 1/2 p. 0/0... 103.60

COMMERCE.

Havre, jeudi, 2 heures (Dépêche de MM. Kablé et Co, communiquée par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 2,000 balles, sans changement sensible; mars 132, avril 127,50 autres 126,50.

Liverpool, marché calme, sans changements; ventes, 10,000 balles.

Havre, jeudi. Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie.)

Très bonnes demandes pour consommations; Good-ordinary Orléans, 126; Oomra, livrable, faiblissant; sévrier, mars, 106.

Liverpool; ventes, 10,000 balles, prix soutenus; New-York, baissant.

HAVRE, mercredi 9 mars 1870. — Cotons. — Nous nous maintenons avec une petite demande languissante pour disponibles, et les prix sont faibles pour les Amériques au-dessus de très-ordinaire, ainsi que pour les cotons de l'Inde. On fait ainsi à 139 fr. du Louisiane autour du bon ordinaire et d'assez bons Oomra de 118 à 117 fr. 50.

A livrer, on n'a noté que du Louisiane bary ordinaire à 109 fr. et des Oomra bary ordinaire à 105 fr.

A terme, il y a eu assez d'irrégularité, mais on se raffermi plutôt un peu ce soir. On a fait successivement du Louisiane mars à 131 fr. 50 et à 132 fr., du mai à juillet à 126 fr., et on tenait ensuite 127 fr. et on a payé ce prix pour avril à juin.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,368 b.

Laines. — On ne note encore que des laines, mais l'article reste en très-bonne position, et les récents débarquements vont de voir ranimer les affaires. Il a été vendu 32 b. Buenos-Ayres, suint, de 130 à 155 fr.

En peau de mouton, un lotin de 5 b. Plata, suint, a trouvé preneur à 70 fr. les 100 kil.

BOURSE DE LILLE. Cours du 9 Mars 1870

Table with columns for Obligations des villes and Valeurs locales. Includes entries for Armentières, Lille 1860, Lille 1863, Lille 1868, Roubaix-Tourcoing, Caisse comm. de Lille, Comptoir Devilder et Co, Crédit industriel du Nord, Caisse Péro et Comp., Compagnie le Nord incendie, Gaz de Wazemmes, Caisse comm. de Roubaix, Lille à Béthune, actions, Lille à Béthune, oblig., Aniche (le douzième), Azincourt.

Table listing prices for various goods and locations: Auchy-au-Bois, Bruay, Bully-Grenay, Carvin, Courrières, Campagnac, Douvrin, Douvrin nouv. 1864, Escarpelle, Epinac, Ferfay, Fiennes et Harding, Lens, Liévin, Meurchin, Vicoigne-Neuix, Vendin, Thiv. et Fresnes (M.).

COURS DES HUILES A LILLE. 9 Mars 1870.

Table with columns for HUILES (hectolitre), GRAINES (hectolitre), and TOURTEAUX (hectolitre). Includes entries for Colza, Lin gr. et.

CONVOI FUNEBRE. Les funérailles de M. JEAN FRANÇOIS DILLIES, propriétaire, auront lieu le samedi 12 mars, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. L'assemblée à la maison mortuaire rue des Longues-Haies. Les personnes auxquelles, par oubli, on n'aurait pas adressé de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

MARIAGES. 7 mars. — André De Groote, 36 ans, jardinier, et Caroline Lecruit, 32 ans, servante. PUBLICATIONS DE MARIAGES. 6 mars. — Louis Despaux, 34 ans, fleur, et Sophie Corbeaux, 22 ans, journalière. — Henri Leppers, 29 ans, employé de commerce, et Apolline Moreels, 29 ans, cuisinière. — Julien Despoizeux, 34 ans, fleur, et Léopoldine Delbecque, 22 ans, ménagère. — Jean Rossel, 58 ans, fleur, et Florine Nuttin, 36 ans, ménagère. — Charles Dessains, maréchal, et Emma De Ryckel, dentellière. — Raymond Mourmant, 28 ans, négociant, et Anna Vandewalle, 18 ans, sans profession.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 10 mars 1870. ROUBAIX historique et industriel, revue locale en trois actes et neuf tableaux, par M. J. Châtillon-Serpeaux. Musique arrangée par M. Tavernier. Sous un bec de gaz, scènes de la vie nocturne en une nuit par MM. A. de Jallais, Charles Cabot et Lelarge. On commencera à 7 h. 1/2. — à 8 h. 1/4 Roubaix historique et industriel.

APPRENTIS

On demande à l'imprimerie de ce journal, 1, rue Nain, des jeunes garçons intelligents de 12 à 15 ans, pour apprendre la composition. Ils seraient payés au bout de deux ou trois mois.

En vente à la Librairie J. Reboux.

ETUDE SUR L'INDUSTRIE LAINIÈRE en France et les moyens de ramener sa prospérité par Paul PIERRARD, (courtier en laines). A Londres, 44, Coleman Street, City, E. C. PRIX : 1 franc. (Vendue au profit de Société française de secours à Londres.)

CHEMIN DE FER DU NORD.

Table listing departures from Roubaix for Lille, Arras, Valenciennes, Douai, and other locations, with times and prices.